

Montréal, le 14 avril 2025

Réseau canadien sur le reddition de compte des entreprises  
[agilchristblackwood@cnca-rcrce.ca](mailto:agilchristblackwood@cnca-rcrce.ca)

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, les réponses au questionnaire que vous nous avez fait parvenir dans le cadre des élections fédérales 2025. Nous espérons que les réponses fournies vous permettront de mieux comprendre notre action politique.

Vous trouverez plus de détails concernant nos politiques sur notre site web : <http://www.blocquebecois.org/>

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

L'équipe électorale du Bloc Québécois 2025

1. Est-ce que votre parti appuie pleinement l'adoption d'une loi sur la diligence raisonnable obligatoire en matière de droits de la personne et d'environnement? Une telle loi exige que les entreprises décèlent et préviennent tous les cas de violation des droits de la personne et y remédient, et prévoit une responsabilité lorsque les entreprises causent des préjudices dans leurs activités mondiales (filiales et chaînes?)

Absolument, et notre député de Saint-Hyacinthe—Bagot et porte-parole en commerce international, Simon-Pierre Savard-Tremblay, coparrainait dans la dernière législature le projet de loi C-262 qui aurait pu établir un véritable cadre de diligence raisonnable, couvrant l'ensemble des droits humains et les entreprises de toutes les tailles, en plus d'offrir des recours aux victimes d'abus causés par des entreprises canadiennes à l'étranger. Nous avons en revanche voté contre le projet de loi S-211, qui se contentait d'exiger, aux plus grosses compagnies seulement, un rapport annuel, car nous voulions éviter que le gouvernement libéral ne s'assoie sur ses lauriers en prétendant avoir agi.

Dans le cadre de l'étude au Comité du commerce international de l'Accord de libre-échange Canada-Ukraine, le seul amendement à avoir été adopté est celui du Bloc québécois, exigeant que le ministère du commerce international rapporte annuellement les agissements des compagnies canadiennes par rapport aux droits humains. Sans cet amendement, l'Accord Canada-Ukraine comportait des références fort pertinentes aux droits humains, mais le chapitre consacré ne s'en tenait qu'à des principes.

Nous allons également déposer un projet de loi afin d'éliminer le travail forcé des chaînes d'approvisionnement et d'assurer un meilleur contrôle des marchandises à la frontière. Nous sommes favorables ici à un modèle qui s'inspire de celui des États-Unis, à savoir que ce soit l'importateur qui doive faire la démonstration de la non-utilisation du travail forcé si la marchandise provient de certaines régions préétablies dans une liste. Au Canada, à l'heure actuelle, il s'agit plutôt du douanier qui a cette responsabilité. Les résultats sont probants : alors que le Canada n'a saisi qu'une seule cargaison (et que cette saisie a été renversée par les tribunaux), les États-Unis en sont à plusieurs milliards de dollars américains en valeur de marchandises saisies, et ce, en provenance d'une seule région.

Le gouvernement libéral a, à deux reprises, affirmé dans ses budgets annuels pour 2023 et 2024, qu'un projet de loi serait déposé en ce sens d'ici la fin de l'année. Dans les deux cas, nous avons célébré l'arrivée de la nouvelle année sans en avoir vu la couleur. Le Bloc a ainsi fait adopter une motion par la Chambre, à la fin de 2024, jugeant inacceptable cette promesse brisée du gouvernement.

2. Accorderez-vous à l'Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises (OCRE) l'indépendance et le pouvoir d'exiger la production de documents et d'obliger des personnes à témoigner? Veillerez-vous à ce que son bureau dispose de ressources suffisantes pour mener des enquêtes efficaces sur les allégations de violation des droits de la personne en lien avec des entreprises canadiennes qui exercent des activités à l'étranger?

L'OCRE est une coquille vide, bien que nous nous réjouissons qu'il y ait multiplication du nombre d'enquêtes depuis deux ans. Pour nous, le principe d'un Ombudsman, à savoir un bureau des plaintes, est en soi insuffisant. Il y a quinze ans, le Bloc avait déposé un projet de loi créant une Commission d'enquête indépendante du pouvoir politique qui, ne se contentant pas de recevoir des plaintes, aurait pu mener ses propres enquêtes et interpellier publiquement le ministère des Affaires étrangères si celui-ci soutenait une compagnie fautive. Il s'agit, dans l'histoire moderne du Canada, du projet de loi allant le plus loin en ce sens. Nous y sommes toujours favorables dans l'absolu.

Cette chose étant dite, comme la structure de l'OCRE existe déjà, nous pouvons bien entendu en profiter pour en renforcer les pouvoirs. Notre député Savard-Tremblay coparrainait également le projet de loi C-263, qui allait en ce sens. Il nous semble que le pouvoir de convoquer des témoins et de forcer la production de documents pertinents à toute enquête relèvent du strict minimum.

Il faudrait également s'atteler à imposer des critères d'imputabilité à Exportation et développement Canada, qui engloutit des sommes dans des projets et entreprises à l'étranger sans qu'une réelle vérification ne soit faite par rapport aux comportements des entreprises canadiennes vis-à-vis des droits humains.

Nous en profitons pour mentionner également que nous condamnons le virage diplomatique survenu au cours des années Harper, où les ambassades canadiennes se sont mises au service de l'industrie minière canadienne à l'étranger. Plusieurs cas de violations des droits humains ont été documentés, et il était démontré qu'une politique de complicité était en place dans les ambassades canadiennes.